

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023**  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

**PRESENTS** : Patrick **DEHEN**, Maire, Serge **GUNST**, Evelyne **MAREAUX**, Philippe **BODIN** Sébastien **RAIMAND**, Adjoint, Céline **DALIBARD-GODART**, Franck **CANAPLE**, Chloé **TROUILLIEZ** Conseillers délégués, Franck **DECAMPS**, Stéphanie **GODEBILLE**, Denise **BUISSE**, Frédéric **GARIN**, Bertrand **LAPOUILLE**, Nathalie **HEMBISE**

**EXCUSES** : Alexandra **CARTON**

**EXCUSES AVEC POUVOIR** Claudine **COLLET** (procuration donnée à Stéphanie **GODEBILLE**), France **DARRAS** (procuration donnée à Patrick **DEHEN**) Hugo **TAVIAUX** (procuration donnée à Chloé **TROUILLIEZ**), Christian **BINOIT** (procuration donnée à Bertrand **LAPOUILLE**)

**SECRETARE DE SEANCE** : Chloé **TROUILLIEZ**

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 26/09/2023 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

## **ACQUISTION BIEN SANS MAÎTRE – 17 RUE NEUVE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les démarches pour acquérir le bien sans maître, 17 Rue Neuve dont le CCAS s'est acquittée de la taxe foncière pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, la fiche immobilière demandée aux services fiscaux de Valenciennes indique qu'il n'y a pas d'héritiers. Cependant, après confirmation d'Inord, la commune ne peut acquérir, dans l'immédiat, ce bien, puisque la dernière héritière est décédée depuis moins de 30 ans. Il s'agit donc d'une succession vacante ou déshérence, le bien peut alors être transféré à l'Etat. Il est décidé de se rapprocher de l'Etat pour la suite à donner à cette affaire.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE FLOT BLEU**

2023.12.52

Monsieur le Maire informe que le contrat de maintenance Flot bleu arrive à échéance au 31/12/2023 et qu'il est nécessaire de le renouveler.

- Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide de renouveler le contrat avec Quantum Systèmes :
    - o pour une période 5 ans, à compter du 01/01/2024,
    - o avec une visite annuelle pour la maintenance
      - 1 distributeur de jetons flot bleu par cartes bancaires
      - 1 station sanitaire écologique Flot Bleu
      - 6 bornes de branchement Flot Bleu
  - Pour un montant de 990 € annuel (neuf cent quatre-vingt-dix euros)
  - Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires au dossier

## FINANCES

Monsieur Serge GUNST, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le document de valorisation financière et fiscale de 2022 réalisé par Monsieur Mathieu, receveur des finances à Solre-Le-Château ( la perception étant fermée malheureusement depuis septembre 2023).

Les documents suivants permettent d'établir des comparaisons par rapport aux exercices de 2018 à 2022 d'une part et aux strates de référence du Département, de la Région et du National d'autre part.

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOT, FNGIR) nets des versements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



#### REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	422	466	440	462
Dotations et participations	316	229	216	229
Ventes et autres produits courants non financiers	59	70	73	122
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	0	10	9	9

Strate de référence :  
Population : 1801  
Régime fiscal : FPU ; Communes de 500 à 2 000 habitants

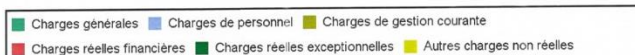
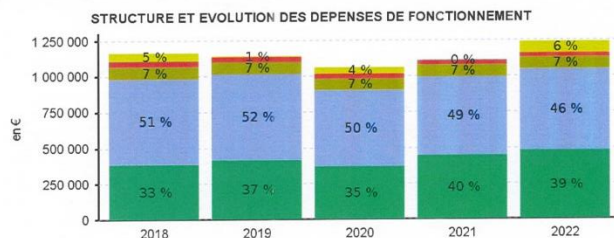
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Ressources Fiscales	113,37 %
Dotations et participations	116,02 %
Produits courants	223,00 %
Produits financiers	0,00 %

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



#### REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	266	223	212	231
Charges de personnel	314	295	271	301
Charges de gestion courante	46	99	104	118
Charges réelles financières	17	11	10	12
Charges réelles exceptionnelles	0	3	4	4

Strate de référence :  
Population : 1801  
Régime fiscal : FPU ; Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Charges générales	99,71 %
Charges de personnel	89,30 %
Charges de gestion courante	49,14 %
Charges réelles financières	87,49 %

Les dépenses de charges à caractère général augmentent un peu annuellement mais restent régulières.

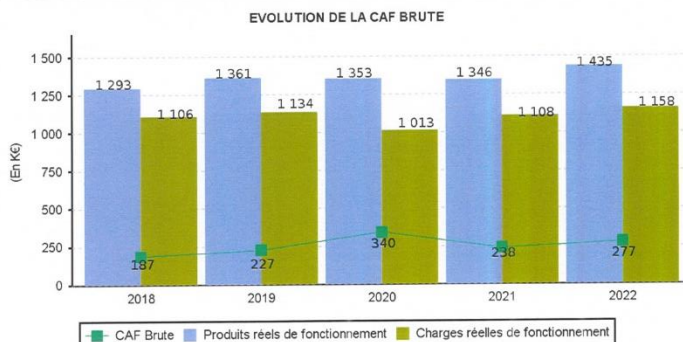
Les dépenses de personnel sont quant à elles, en diminution avec le personnel en retraite non remplacé.

Le potentiel fiscal est plus que correct, c'est une commune structurée qui fonctionne.

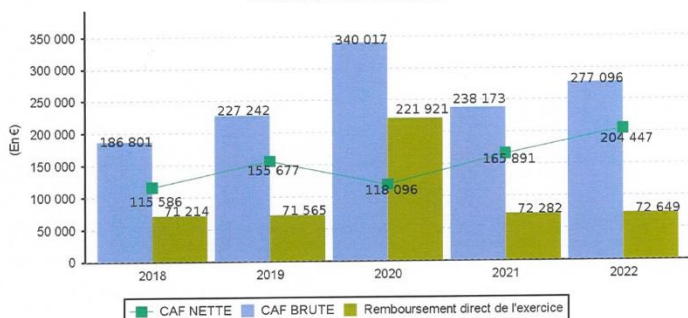
## L'autofinancement brut et net

### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



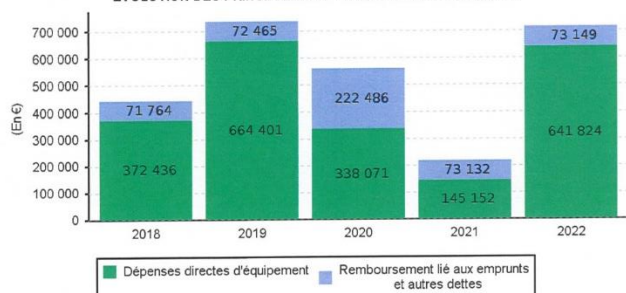
### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

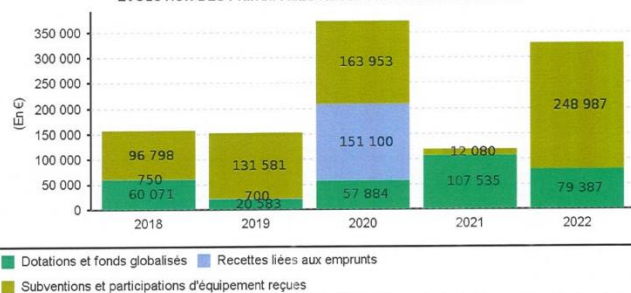
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

## Les opérations d'investissement

### EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



### REPERES

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	356	295	289	329
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	41	57	56	71

### REPERES

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	44	50	48	56
Recettes liées aux emprunts	0	53	63	81
Subventions et participations d'équipement reçues	138	114	100	97

### Taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2022

Dépenses directes d'équipement (1)	86,30 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	95,62 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

### Taux de réalisation des recettes d'investissement en 2022

Dotations et fonds globalisés	139,28 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	134,12 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de pouvoir réaliser des travaux d'investissement.

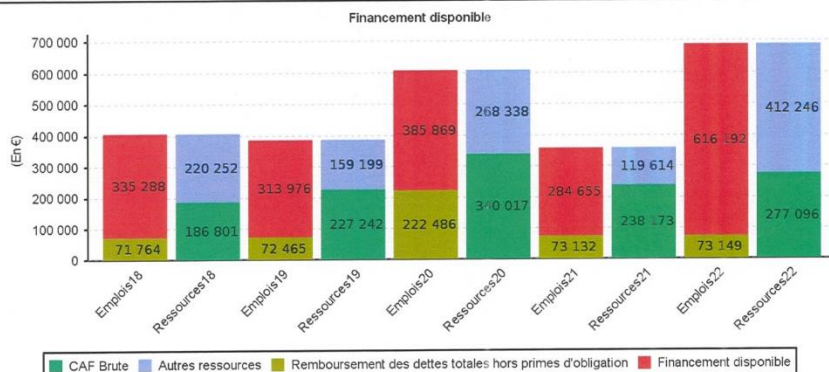
La période Covid 2020 2021 a permis de réaliser des recettes exceptionnelles. L'excédent de fonctionnement de 2023 devrait revenir à la normal soit entre 150 000 et 180 000 €.

### Le financement des investissements

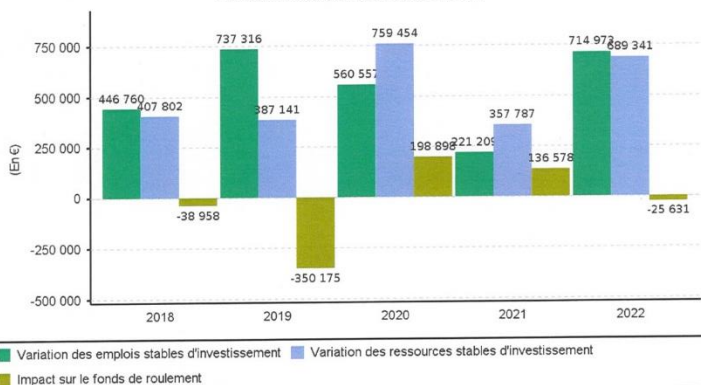
#### Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



#### Financement des investissements



#### Le financement des investissements

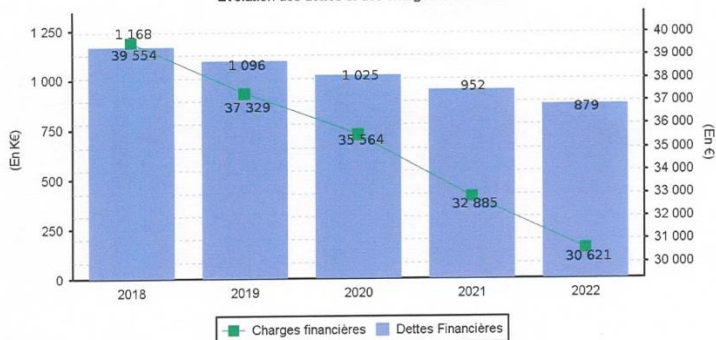
L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

### Endettement

#### Évolution des dettes et des charges financières

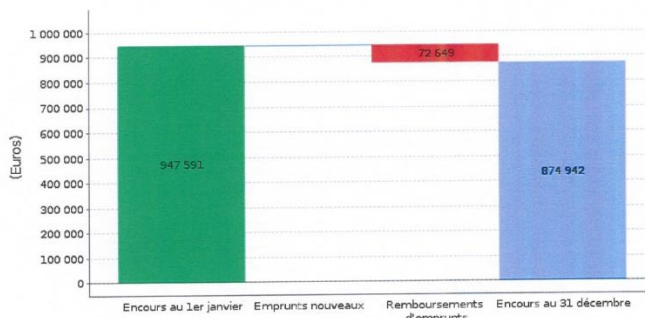


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

#### Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2022



Monsieur GUNST précise qu'il faut cependant faire attention aux futures dépenses, notamment celles du personnel avec la difficulté de recrutement des contrats aidés (PEC), s'ils sont voués à disparaître quid du fonctionnement de nos services ?

Les projets d'investissement tiennent la route, sans recours à de nouveaux emprunts depuis 2007.

## LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL

2023.12.53

Monsieur le maire informe l'assemblée que Madame LIENARD a résilié le bail de location du garage n° 2, 45 Rue de Beaumont et qu'une demande est arrivée en Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de louer le garage n° 2 à Monsieur Mohamed SAIDIA pour un loyer mensuel de 20 € (vingt euros).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail.

## RESILIATION DU BAIL D'HABITATION LOGEMENT SALLE DES SPORTS

2023.12.54

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame BLEHAUT demandant la résiliation du bail d'habitation du logement de la salle des sports, sis 33, Bis, Rue de Clairfayts à compter du 01/03/2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- la résiliation du bail d'habitation à compter du 01/03/2024.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

## SUBVENTIONS

### **1) SUBVENTIONS ETAT – PROGRAMMATION 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil que les appels à projets concernant les Subventions Etat 2024 devraient intervenir prochainement pour la DETR, DSIL, FNADT et le Fonds Vert.

Il est proposé d'aller chercher des financements sur la pose d'une sur-toiture au dojo et sur le remplacement des plaques polycarbonates de la salle des sports.

Des devis ont été demandés en ce sens à plusieurs entreprises (ainsi que pour l'isolation des murs intérieurs du dojo).

### **2) APPEL A PROJETS AGENCE DE L'EAU « VILLES SOBRES ET PERMEABLES »**

Monsieur le Maire informe que le plan EAU gouvernemental vise la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs avec l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030.

L'appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie « villes sobres et perméables » est lancé depuis peu et prévoit la mobilisation de **6 millions d'euros** dont la moitié sera dédiée à la désimperméabilisation des sols urbains via la mise en œuvre de solutions de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (solutions vertes, revêtements poreux) en vue de réinfiltrer les eaux et de favoriser la recharge des nappes.

Le dépôt des dossiers est ouvert du 23 octobre 2023 au 31 juillet 2024 avec trois dates limites de réception des dossiers : 29 février 2024, 31 mai 2024 et 31 juillet 2024

Cet AAP s'adresse aux collectivités, leurs groupements, délégataires et mandataires.

Dans le cadre « des villes et territoires durables » et la neutralité carbone en 2050, Monsieur le Maire propose de réfléchir sur des projets d'aménagements urbains des cours des écoles en y intégrant la gestion alternative des eaux pluviales par la mise en œuvre de solutions perméables ou végétalisées.

Les financements de l'AEAP seront assurés sous forme d'aides forfaitaires (subvention) à hauteur de 50 % à 70 % des montants finançables.

### **3) PACTE 3 SAMBRE AVESNOIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il devrait y avoir probablement un pacte 3 Sambre Avesnois en 2024 – 2025 avec 2 thèmes :

- La rénovation énergétique (exemple démolition des écoles vétustes et énergivores pour en refaire d'autres conformes aux enjeux de la neutralité carbone 2050)
- La rénovation ou suppression des friches (urbaines, industrielles)

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 2 bis, Rue de Clairfayts appartenant à la Sci MOURADOGLOU
- L'immeuble sis 25, Rue du Quartier appartenant à M DEREGNAUCOURT
- L'immeuble sis Rue Neuve appartenant à M DUQUESNE
- L'immeuble sis 24, Grand Place appartenant à la SCI TRELBEL
- L'immeuble sis Chemin des Hérelles appartenant à M LEROY
- L'immeuble sis 13, Rue Neuve appartenant à Mme DUPEZ
- L'immeuble sis 44, Avenue du Général de Gaulle appartenant aux Cts PIRAUX
- L'immeuble sis 24, Rue de Clairfayts appartenant à M ZANGERLE

### **VIREMENT DE CREDITS**

2023.12.55

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux en régie, les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après ce :

	DEPENSES		DEPENSES OU RECETTES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Prog 93135 – bâtiments divers	2135	6 000.00		
Prog 93155 – bâtiments scolaires	2131	9 000.00		
Prog 41 – base de loisirs – terrain sports			2135	-5 000,00
Prog 93139 – Divers Chemins			2152	-10 000,00

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications proposées.

### **CONFERENCE DE PRESSE Maison France Services et Service carte d'identité**

Madame la Sous-préfète ayant un impératif de dernière minute au niveau de la Préfecture, les conférences de presse sont reportées à une date ultérieure.

## **ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER TRAVAUX EGLISE**

Madame Céline GODART informe le conseil municipal que Monsieur BISMAN, Architecte du patrimoine a terminé la demande d'autorisation de travaux sur monument historique classé et l'a envoyé à la DRAC pour validation. Il faut compter environ 6 mois pour l'autorisation du préfet afin de pouvoir lancer le dossier de consultation aux entreprises.

En aparté, Madame GODART informe de la remise du chèque du chèque à la ligue du Nord contre le Cancer pour un montant de 8 829,79 € (repas choucroute et vente de plus de 5000 roses).

et remercie Nathalie HEMBISE, Conseillère municipale, de s'être greffée à l'organisation et qui a permis de trouver de nouveaux bénévoles pour la préparation des roses et la vente au porte à porte.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que

- les travaux de l'Auberge Fleurie vont démarrer très prochainement. Les réunions avec l'architecte ont déjà commencé sur site.
- Noelle Vanhitte, directrice du CIAS quitte la 3CA pour un poste sur la Ville de Laon, le recrutement est en cours avec 4 candidatures actuellement.

## **FETES DE FIN D'ANNEE**

Monsieur Franck CANAPLE rappelle au conseil quelques dates à savoir :

- 15/12/2023, 15 h 30 préparation des colis des aînés à la salle des fêtes
- 15/12/2023, 19 h 00, cérémonies remise des colis de Noël aux enfants du personnel
- 16/12/2023, accueil à 9 h 00 et départ à 9 h 30 pour la distribution des colis des aînés

## **COURRIERS POINTS ET DIVERS**

Monsieur Philippe BODIN informe l'assemblée de :

- la poursuite des réglages des chauffages à l'école primaire (pose d'enregistreur dans les différents niveaux), à la salle des sports, intervention sur les horloges des radiants, ça fonctionne, par contre entretien des radiants ce lundi avec installation d'un échafaudage, les écoles ont été prévenues pour utiliser les autres salles.
- des diverses réunions avec le PAPI et le PNRA sur les inondations et les ruissellements. Un courrier de mise en demeure sera envoyé au propriétaire du Bâtiment Rue Neuve et Ruelle des Tanneries afin de réparer le mur avant qu'il n'y ait effondrement.

Fait en séance les jour mois et an susdits.